



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT D'EPINAL

CANTON D'EPINAL 1

COMMUNE DE CHANTRAINE

**Séance du Conseil Municipal
en date du 5 Juillet 2023**

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois le cinq juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué (convocation en date du 23/06/2023 affichée le 23/06/2023), s'est réuni en séance publique à la Mairie de Chantraine sous la présidence de Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

Etaient présents : Monsieur Marc BARBAUX, **Maire**, Mesdames Brigitte GILLE, Audrey HUSSON et Messieurs Jean-Daniel BOXBERGER, Jean-Pascal VALDENNAIRE, **Adjoints**, Madame Elise COLIN, **Conseillère Municipale déléguée**, Mesdames Anne-Marie GIRARDIN, Charlotte GOTTMANN, Marie-Laure MULOT, Anne VIGUIER et Messieurs Clément CLAUDEL, Jacques CHAPON, Patrick DORGET, Gérard HUMBLLOT, Max RICHARD, Mickael ROBERT, **Conseillers municipaux**.

Etaient excusés : Sandrine HINGRAY, Martine OHNIMUS (pouvoir à Mme GILLE) et Monsieur Michel AUBERT (pouvoir à M. VALDENNAIRE).

Etaient absents : Mesdames Agnès BOUDOT, Marie-Noëlle DUMARTIN et Messieurs Sébastien BAUR, Slim HARDIAL.

Formant la majorité des membres en exercice

Nombre de conseillers en exercice : ... 23

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de conseillers votants : 18.

Madame Charlotte GOTTMANN a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance (25 Mai 2023) est lu et adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

1°/ Finances – Décision modificative n° 1.

2°/ Finances – Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024

3°/ Fixation des tarifs périscolaires.

4°/ Fixation des tarifs des encarts publicitaires à insérer dans le « Chantraine Echo 2024 ».

5°/ Retrait de la délibération n° 3 du 13 avril 2023 portant sur la fixation des avantages sociaux à mettre en place dans le cadre de l'action sociale.

6°/ Fixation du montant des chèques déjeuner.

7°/ Eclairage public : modification des horaires d'allumage.

8°/ Informations et questions diverses.

Le Conseil Municipal a acté les décisions suivantes :

Délibération N° 1 –

Finances – Décision modificative n° 1.

Rapporteur : Madame HUSSON Audrey, adjointe aux finances.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 18 voix pour

APPROUVE la décision modificative n° 1 :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	6 700.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	6 700.00 €	0.00 €	0.00 €
R-775 : Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 700.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 700.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	6 700.00 €	0.00 €	6 700.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 700.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 700.00 €
D-2135-150 : ATELIERS MUNICIPAUX	3 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-213 : Aménagement des bâtiments communaux	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-236 : Installation climatique des bâtiments communaux	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152-218 : Réfection voirie & aménagement	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21571-246 : matériel roulant	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	18 300.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	18 300.00 €	25 000.00 €	0.00 €	6 700.00 €
Total Général		13 400.00 €		13 400.00 €

Délibération N° 2 –

Finances – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024.

Rapporteur : Madame HUSSON Audrey, adjointe aux finances.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 18 voix pour

AUTORISE la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 en lieu et place de la nomenclature comptable M14 pour le budget principal.

Délibération N° 3 –

Finances – Décisions budgétaires – Tarifs des services publics – Fixation des tarifs périscolaires 2023/2024.

Rapporteur : Monsieur BOXBERGER, adjoint au Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 18 voix pour

ADOPTE les nouveaux tarifs et décide de les appliquer à compter du 1^{er} septembre 2023 :

	Extérieurs	Chantrainois	Tarif préférentiel extérieurs QF<700	Tarif préférentiel chantrainois QF<700
Accueil du matin 7h30-8h30	2,00 €	1,50 €	1,50 €	1,00 €
Accueil exceptionnel du matin non justifié 7h30-8h30	3,00 €	2,50 €	2,50 €	2,00 €
Accueil du midi justifié par un P.A.I. 12h00-14h00	4,00 €	3,00 €	3,00 €	2,00 €
Accueil exceptionnel du midi 13h30-14h00	1,00 €	0,75 €	0,75 €	0,50 €
Accueil périscolaire soir 16h30-17h30	2,00 €	1,50 €	1,50 €	1,00 €
Accueil périscolaire soir 17h30-18h30	2,00 €	1,50 €	1,50 €	1,00 €
Accueil exceptionnel du soir non justifié 16h30-17h30	3,00 €	2,50 €	2,50 €	2,00 €
Accueil exceptionnel du soir non justifié 17h30-18h30	3,00 €	2,50 €	2,50 €	2,00 €

Délibération N° 4 –

Finances – Divers – Fixation des tarifs des encarts publicitaires à insérer dans le « Chantraine Echo 2024 ».

Rapporteur : Monsieur VALDENNAIRE, adjoint au Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 18 voix pour

VALIDE les tarifs des encarts publicitaires tels que proposés ci-après :

- **1/8^{ème} de page** : 255 €
- **1/4 de page** : ... 340 €
- **1/2 page** : 510 €
- **1 page** : 680 €

Insertion sur 2^{ème} page de couverture : tarif format choisi + 20 %.

Délibération N° 5 –

Fonction publique – Personnels de la F.P.T – Fixation des avantages sociaux à mettre en place dans le cadre de l'action sociale – Annulation de la délibération n° 3 du 13 avril 2023.

Rapporteur : Madame HUSSON, adjointe au Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 18 voix pour

DECIDE d'annuler la délibération n° 3 « *Fonction publique – Personnels de la F.P.T. – Fixation des avantages sociaux à mettre en place dans le cadre de l'action sociale* » du 13 avril 2023.

En effet, Madame la Préfète des Vosges, dans son courrier du 5 juin 2023, a informé que les aides proposées étaient illégales et qu'il y avait, par conséquent, nécessité de retirer la délibération précitée.

Délibération N° 6 –

Fonction publique – Personnels de la F.P.T – Fixation du montant des chèques déjeuner.

Rapporteur : Madame HUSSON, adjointe au Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 18 voix pour

DECIDE :

Article 1 : Nature des prestations

Il est décidé de mettre en place au profit des agents de la collectivité :

- 10 tickets restaurant de 8 € par mois avec participation financière de l'agent de 4 € par ticket. Pour recevoir des tickets le collaborateur doit travailler avant et après le déjeuner (période de déjeuner considérée de 11h30 à 14h).

Article 2 : Bénéficiaires

Pourront bénéficier de ces prestations :

- les fonctionnaires territoriaux stagiaires et titulaires en position d'activité ou de détachement ;
- les agents contractuels en activité ou bénéficiant d'un congé rémunéré ou non rémunéré ;
- les agents de droit privé.

Article 3 : Modalités de mise en œuvre

- Tickets restaurants : limité à 10 tickets par mois, le nombre sera fixé au prorata des jours travaillés (un minimum de 10 jours travaillés sera nécessaire pour justifier de l'intégralité des tickets).

Délibération N° 7 –

Domaine de compétences des communes – Modification des horaires de fonctionnement de l'éclairage public

Rapporteur : Monsieur BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 18 voix pour

DECIDE :

- d'annuler la délibération n° 6 du 29 septembre 2022,

- de procéder à la fermeture de l'éclairage public sur tout le territoire de la commune :
 - o en hiver : de 22h00 à 6h00 sauf les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche au cours desquelles est programmée une extinction de 24h00 à 6h00,
 - o en été : arrêt complet de l'éclairage public du 1^{er} mai au 31 août sauf les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche au cours desquelles est programmé un allumage le soir jusque 1h00 ;
 - d'interrompre l'éclairage de la route des Forges dans la période retenue par la ville d'Epinal sur la section comprise dans son agglomération, ceci sous réserve de la faisabilité technique de cette disposition,
 - de donner la possibilité au Maire de modifier les plages d'éclairage en cas de manifestations, d'animations ou, plus généralement, selon des circonstances nécessitant l'éclairage partiel ou total de la commune.
- L'arrêté de police du Maire détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public fera l'objet d'une publicité la plus large possible.

Puis, sont données au conseil municipal les informations suivantes :

Madame Anne VIGUIER informe que les travaux de la bibliothèque sont maintenant terminés.

Le mobilier commandé doit être livré et monté le 12 septembre.

La BMI doit réaliser l'informatisation à partir de la Toussaint. La formation des bénévoles se fera à partir de début janvier.

L'ouverture de ce lieu culturel ne pourra donc être effective qu'à partir de la mi-janvier 2024.

Une réunion a eu lieu le 20 juin avec l'ensemble des bénévoles volontaires (une vingtaine à l'heure actuelle).

Monsieur Jean-Daniel BOXBERGER trouve dommage d'arrêter totalement le service de la bibliothèque à partir de la mi-septembre et se demande s'il ne serait pas possible de trouver une solution pour ne pas pénaliser les membres du Club Chante-Rainette.

Monsieur Jacques CHAPON propose de mettre en place une navette vers la BMI avec le mini bus de la commune une fois par mois.

Monsieur le Maire évoque également la possibilité de mettre à leur disposition un lieu de convivialité.

Monsieur le Maire fait part de son souhait d'instaurer une astreinte téléphonique assurée par les élus en dehors des heures d'ouverture de la mairie. Le but étant d'avoir un numéro téléphonique unique à communiquer aux administrés et services extérieurs afin qu'ils puissent trouver un interlocuteur de la Mairie susceptible de leur apporter une assistance ou donner une information en cas d'un problème sérieux sur la commune. Ce téléphone d'astreinte serait donné à tour de rôle aux élus volontaires pour une période d'une semaine. Le téléphone serait fourni avec une liste des différents interlocuteurs et services qu'il serait utile de joindre en cas de problème.

Monsieur Mickaël ROBERT ne comprend pas bien l'utilité de ce système et demande à avoir plus d'explications pour donner un avis.

Madame GILLE rappelle que les numéros du Maire, des adjoints et de Monsieur NOIRTIN, D.G.S., sont déjà transmis aux services de secours et de sécurité pour pouvoir intervenir en cas de problème, et qu'il n'est pas forcément utile de remettre un autre service en place.

Les avis étant très partagés sur le sujet, Monsieur le Maire demande aux élus présents de bien vouloir lui faire confiance pour la mise en service de cette astreinte destinée principalement à assister les chantrainois à l'occasion d'un événement sérieux

Monsieur le Maire informe également l'assemblée que l'inauguration du terrain multisport et du Parc « François Diot » auront lieu le 2 septembre 2024 à 10 heures. Les Chantrainois seront invités à y participer.

Le Maire rappelle que les feux d'artifices du 14 juillet sont annulés pour des raisons de sécurité incendie mais qu'une nouvelle animation de plein air sera organisée par « **Chantraine en Fête** ». à la salle Grandemange.

Madame Audrey HUSSON informe que le groupe de travail concernant l'Action Sociale à mettre en place pour les agents s'est remis à l'ouvrage dès la réception du courrier de la préfecture qui a annulé comme pour de nombreuses communes la délibération du 13 avril 2023. D'autres solutions sont déjà envisagées et étudiées. Le groupe en question a retenu l'idée de s'associer au C.A.S. d'Epinal. Madame HUSSON demande donc à l'ensemble des membres du conseil municipal s'ils seraient favorables à cette proposition. A la majorité (17 voix pour), le conseil municipal valide cette proposition et demande au groupe de finaliser ce dossier. Madame Husson informe que le conseil municipal aura à délibérer sur le sujet fin septembre.

Monsieur Max RICHARD dit qu'il est également possible de créer une association subventionnée par la commune qui pourra gérer ainsi les œuvres sociales.

Madame Audrey HUSSON répond qu'il sera compliqué de trouver du monde pour gérer cette association et, surtout, la faire vivre.

Monsieur Patrick DORGET trouve dommage d'être obligé de consommer pour pouvoir avoir des réductions et trouve le versement de chèques cadeaux plus judicieux.

Le Maire juge que le CAS d'Epinal propose des offres de proximité utilisables sur notre territoire et qu'elle invite à des moments d'échange et de liens sociaux pouvant intéresser les familles.

Madame Brigitte GILLE signale que la prochaine séance du CCAS aura lieu le 26 juillet 2023 à 10 heures.

Monsieur Jean-Pascal VALDENNAIRE fait part de son ressenti quant au repas organisé avec les élus et le personnel communal. Celui-ci s'est très bien passé. Il remercie l'ensemble des personnes qui étaient présentes à la soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le Maire,

Maire **BARBAUX**



La Secrétaire de séance,

Charlotte **GOTTMANN**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Charlotte Gottmann", written over a horizontal line.

Présent Procès-verbal affiché le 29 SEP. 2023